

## Réunions du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral

Mardi 30 janvier 2018

9 h : réunion du Bureau

10 h : réunion du Comité

à la Maison du Département à Saint-Lô

---

## Débat d'orientation budgétaire 2018

---

Le budget global du SMEL est composé essentiellement de dépenses de fonctionnement et la masse salariale (11 agents) est le plus important poste de dépenses.

Ces dépenses correspondent à une activité qui augmente d'année en année, telle l'implication du SMEL au 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le réseau REMI de la DGAL et qui a nécessité le recrutement d'un agent préleveur.

### I/ RESULTATS 2017 :

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé	Résultat
Recettes	1 216 409.94 €	1 087 056.61 €	- 129 353.33 €
Dépenses	1 216 409.94 €	1 063 839.58 €	152 570.36 €
		<b>Excédent 2017</b>	<b>23 217.03 €</b>
Section d'investissement			
Recettes	268 995.08 €	268 931.18 €	- 63.90 €
Dépenses	268 995.08 €	79 026.78 €	189 968.30 €
		<b>Excédent 2017</b>	<b>189 904.40 €</b>

La baisse de l'excédent ramené à 23 217 € en fin d'exercice 2017 a été provoquée par cinq facteurs :

- le retrait de certaines chambres consulaires,
- le non renouvellement de la convention au titre du Centre de Référence de l'Huitre (CRH)
- la non finalisation d'un recrutement dans le cadre d'un CAE,
- le non versement de subvention européenne,
- le fait d'avoir dû restituer une certaine somme dans le cadre de la liquidation du FEP.

## 2/ BUDGET PREVISIONNEL 2018 :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2017	BUDGET PRIMITIF 2018	% du budget
Charges à caractère général	209 980.00 €	186 980.00 €	16%
Charges de personnel	707 800.00 €	761 550.00 €	65%
Charges financières	50.00 €	- €	0%
Charges exceptionnelles	39 000.00 €	20 500.00 €	2%
Dépenses imprévues	765.76 €	100.00 €	0%
Charges de gestion courante	- €	137 000.00 €	12%
Dotation aux amortissements	42 375.18 €	58 500.00 €	5%
	<b>999 970.94 €</b>	<b>1 164 630.00 €</b>	<b>100%</b>
RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2017	BUDGET PRIMITIF 2018	% du budget
Excédent exercice antérieur	55 607.94€	23 217.00 €	2%
<b>Participations statutaires</b>			
Département de la Manche	164 000.00 €	164 000.00 €	14%
Communes	23 062.50 €	23 062.50 €	2%
Chambres consulaires	61 500.00 €	20 500.00 €	2%
Chambre de métiers	7 687.50 €	- €	0%
<b>Participations aux actions</b>			
Département de la Manche et du Calvados	359 393.00 €	350 000.00 €	30%
Fonds européens et contrepartie nationale	70 000.00 €	323 000.00 €	28%
Région	107 398.00 €	89 000.50 €	8%
Autres organismes (IFREMER, AESN, ...)	130 872.00 €	165 450.00 €	14%
Autres produits de gestion courante	20 450.00 €	6 400.00 €	1%
	<b>999 970.94€</b>	<b>1 164 630.00€</b>	<b>100%</b>

## A - RECETTES

Les recettes du SMEL proviennent des participations statutaires, de subventions et de prestations.

### 1°/ Participations statutaires :

Les contributions des membres du SMEL, conformément à l'article 23 des statuts du SMEL, se répartissaient ainsi :

Département de la Manche	64%	164 000.00 €		
CCI et chambre d'agriculture	24%	61 500.00 €	20 500.00 €	CCI Centre et Sud Manche
			20 500.00 €	CCI Cherbourg
			20 500.00 €	Chambre d'Agriculture
Chambre de métiers	3%	7 687.50 €		
Communes	9%	23 062.50 €		
	100%	256 250.00 €		

Depuis ces dernières années, des changements profonds s'opèrent et se traduisent par une baisse importante des financements statutaires.

### Le maintien de la participation du Conseil départemental de la Manche

Si pour 2018, la participation du Département reste inchangée (164 000 €), il n'en est pas de même des financements des chambres consulaires.

### **Une baisse très importante de la participation des chambres consulaires**

La fusion des CCI en 2016, le retrait de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture entraînent *une baisse des recettes de 48 687 € au titre de 2018.*

### **Un retrait continu des communes adhérentes**

En ce qui concerne les communes, suite à la création des communes nouvelles, les communes de Saint Germain des Vaux et d'Auderville ont demandé leur retrait. A noter que cela ne modifie pas le montant total de la participation des communes qui se répartit entre les autres communes.

Pour 2018, la participation statutaire s'élèvera donc à 207 562.50 € au lieu de 256 250 €, soit une baisse de 48 687.50 € (19%).

## **2°/ Subventions :**

### **Le maintien de la participation du Conseil départemental de la Manche**

La participation du Département s'élève aujourd'hui à 350 000 €/an.

### **Des financements européens complexes à gérer et tardifs dans les versements**

4 dossiers ont été retenus au titre du programme FEAMP (2014/2020) et ont fait l'objet en 2017 de conventions.

Les règles pour le versement de ces aides ont été modifiées, par rapport au programme européen FEP, En effet, s'il était possible auparavant de percevoir un premier acompte de 50 % à la signature de la convention, il faut désormais justifier de la réalisation de 30 % du montant total du programme pour pouvoir prétendre au 1er versement.

### **Des aides du Conseil régional de Normandie et de l'Agence de l'eau**

Le SMEL perçoit également des aides de la Région (appels à projet), de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ...

La sélection des Appel à Projet Synergie Partenarial retenus par le Conseil régional de Normandie aura lieu au printemps prochain. Il n'y a donc aucune garantie de bonne fin quant au financement des projets concernés.

## **3°/ Prestations :**

Inscrites dans l'axe 6 du plan d'action du SMEL, les prestations correspondent à des interventions du SMEL au bénéfice de tiers qui couvrent la totalité des frais du syndicat.

Les principales opérations identifiées en ce début d'année sont trois opérations requérant l'utilisation d'un drone aérien (CPIE du Cotentin, SAMARITAINE et Observatoire barrage du Gast) et une opération à caractère halieutique au bénéfice d'EDF En France sur un projet de parc hydrolien. De petites opérations complètent l'ensemble comme la fourniture d'oursins matures,...

Sur le plan financier, les prestations permettent au SMEL quelques rentrées d'argent complémentaire, les frais étant couverts au minimum à 100%. **Cependant, ces opérations ponctionnent le budget « temps agent » qui lui n'est pas extensible.**

## B - DEPENSES

Les principaux postes concernant les charges de fonctionnement sont les suivants :

- Les charges à caractère général (prestations, maintenance, études et recherches),
- Les ressources humaines (rémunérations des agents, indemnisation des stagiaires, cotisations aux caisses de retraites),
- Le reversement des subventions européennes aux partenaires,
- La dotation aux amortissements.

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2017	BUDGET PRIMITIF 2018	% du budget
Immobilisations incorporelles (licences, logiciels)	5 000.00 €	4 500.00 €	2%
Immobilisations corporelles (matériel de transport, informatique, équipements)	176 061.77 €	138 360.40 €	56%
Autres (aménagement)	82 238.31 €	105 544.00 €	42%
	263 300.08 €	248 404.40 €	100%
RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2017	BUDGET PRIMITIF 2018	% du budget
Solde d'exécution reporté	220 924.90 €	189 904.40 €	76%
Amortissements des immobilisations	42 375.18 €	58 500.00 €	24%
	263 300.08 €	248 404.40 €	100%

## A. RECETTES

### 1) Excédent de l'exercice précédent

L'excédent d'investissement est évalué à 189 904.40 €.

### 2) Amortissements

Les amortissements (58 500 €) correspondent à la contrepartie de la section de fonctionnement (dépenses). Ils permettent de renouveler les matériels.

## B. DEPENSES

Sont notamment prévus :

- L'achat de logiciel et le renouvellement d'ordinateurs ;
- L'achat de divers matériels (pompes, matériel de laboratoires (balances, pipettes, phmètres, électrodes) ;
- Le remplacement du tracteur
- Le remplacement d'un quad

## **ELEMENTS CONCLUSIFS**

### **Des financements extérieurs complexes à gérer**

Reflet du positionnement du syndicat au sein des filières de production normandes et de la qualité de ses prestations, l'activité du SMEL augmente.

Le budget global du SMEL progresse parallèlement et l'analyse budgétaire pour l'année 2018 souligne la difficulté à trouver un équilibre.

En effet, le SMEL est de plus en plus souvent retenu lors d'appels à projet émis par l'Union européenne, le Conseil régional et des Agences de l'Etat. Ces appels à projet visant à répondre financièrement à des besoins de soutien scientifiques et techniques en région.

Cependant, ces appels à projet sont structurés autour de partenariats qui induisent des restes à charge devant être supportés par les partenaires. De plus, de nouvelles règles administratives précisent que les subventions ne sont accordées que sur présentation de factures acquittées.

La part du reste à charge pour le SMEL augmente donc d'année en année et le syndicat mixte doit assurer une avance de trésorerie importante dans l'attente des versements des subventions accordées.

### **Des financements statutaires en baisse qui fragilisent l'équilibre budgétaire**

Dans le même temps, les financements statutaires qui garantissent le financement du reste à charge, diminuent, suite au départ de chambres consulaires (une CCI, la chambre d'agriculture et la chambre des métiers)...

Le DOB 2018 fait apparaître un équilibre fortement dépendant du versement de subventions attendues depuis parfois plusieurs années.

Ainsi, l'équilibre budgétaire du SMEL n'est pas totalement garanti pour l'année 2018 pour les raisons invoquées :

- Baisse des financements statutaires,
- Augmentation du reste à charge pour le SMEL dans le cadre de sa participation à de nombreux projets,
- Délais de paiement importants et parfois erratiques de la part de certains financeurs.

### **Des démarches entreprises auprès des EPCI du département de la Manche**

Suite à toutes ces évolutions, le SMEL a engagé des démarches auprès des 6 EPCI, en vue de leur adhésion qui ne pourra intervenir qu'en 2019. Ces futures participations viendraient compenser en particulier la diminution de celles des chambres consulaires afin de consolider le budget 2019 et ceux des années suivantes.